g-distributions

Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)

au capital social de 5000 €

133 cours caffarelli 14120 MONDEVILLE

RCS caen 890854235

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Le 21/11/2024

La société g-group, SASU au capital social de 1000 euros, immatriculée sous le numéro 880 275 680 RCS caen, dûment représentée par jessy guilbert,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société (ci-après l' « **Associé Unique** »),

A pris les décisions suivantes :

JG

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par l’Associé Unique de l’adjonction d’une activité à l’activité existante de la Société à compter du 21/11/2024.

L'activité de la Société est désormais :

L'achat, la vente, la réparation, l'entretien et la maintenance de materiel de bureau, bureautique et informatique, télécopie, mobilier, téléphone d'entreprise. Commerce maintenance réparation matériel bureau informatique conseil en bureautique informatique organisation d'entreprise

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 2

Il est pris acte par l’Associé Unique de la modification de la dénomination sociale de la Société. A compter du 21/11/2024, la Société sera désormais dénommée abidesk, en remplacement de l’ancienne dénomination, g-distributions.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 3

En conséquence de la modification de l’activité de la Société, objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par l'Associé Unique de modifier l’article relatif à l’objet social dans les statuts de la Société.

En conséquence de la modification de la dénomination de la Société, objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par l'Associé Unique de modifier l’article relatif à la dénomination sociale dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

JG

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 4 : Pouvoir

L’Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d’un original, d’une copie ou d’un extrait du présent procès-verbal, à l’effet d’effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l’Associé Unique.

---

g-group, Associée Unique, dûment représentée par jessy guilbert



JG